

RÈGLEMENT GRAPHIQUE AUTHEZAT

Version approuvée du 29/01/2026
Échelle : 4600

4-1 APP

- Habillage**
 - Limite de Mond'Arverne Communauté
 - Limite communale
 - Parcelle cadastrale
 - Bâtiment
 - Bâtiment récemment construit
 - Terrain de sport
 - Cimetière
- Inscriptions graphiques**
 - Petit patrimoine local L.151-19
 - Arbre remarquable L.153-23
 - Halle (à préserver, à compléter ou à créer) L.151-23
 - Bâtiment pouvant changer de destination
 - Zone humide L.151-23
 - Périmètre de protection des plans d'eau L.151-23
 - Patrimoine végétal et paysagé L.151-23
 - Bois et bosquets L.151-23
 - Espace boisé classé (EBC) L.151-23
- Zonage**
 - Zone d'intérêt viticole L.151-23
 - Emplacement réservé
 - Secteur de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL)
 - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Zone urbaine de centre bourg
 - Zone urbaine d'habitat
 - Zone urbaine sensible
 - Zone urbaine d'équipement
 - Zone à urbaniser
 - Zone agricole constructible
 - Activité existante isolée
 - Zone agricole
 - Zone naturelle
 - Zone de jardins
 - Zone de sports et de loisirs
 - Zone naturelle protégée

Libellé	Dénomination
U	Zone à urbaniser pour l'habitat
A	Zone agricole
Au-1*	Activité existante isolée
Ac	Zone agricole constructible
N	Zone naturelle
Nj	Zone de jardins
Ni-1**	Zone de loisirs et de développement touristique
Np	Zone naturelle protégée
Uc	Zone urbaine de centre bourg
Ue	Zone urbaine d'équipement
Uh	Zone urbaine d'habitat
Us-1	Zone urbaine sensible soumise à un risque

N°	Libellé	Surface (m²)
1	ER - Accès piéton	64,23
2	ER - Accès piéton	231,98
3	ER - Equipement et/ou logement	48,87

